

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT  
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

N° AC123

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Bodart, M. Bruneau, M. Viry et Mme Sanquer

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

|   |
|---|
| Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution. |
|---|